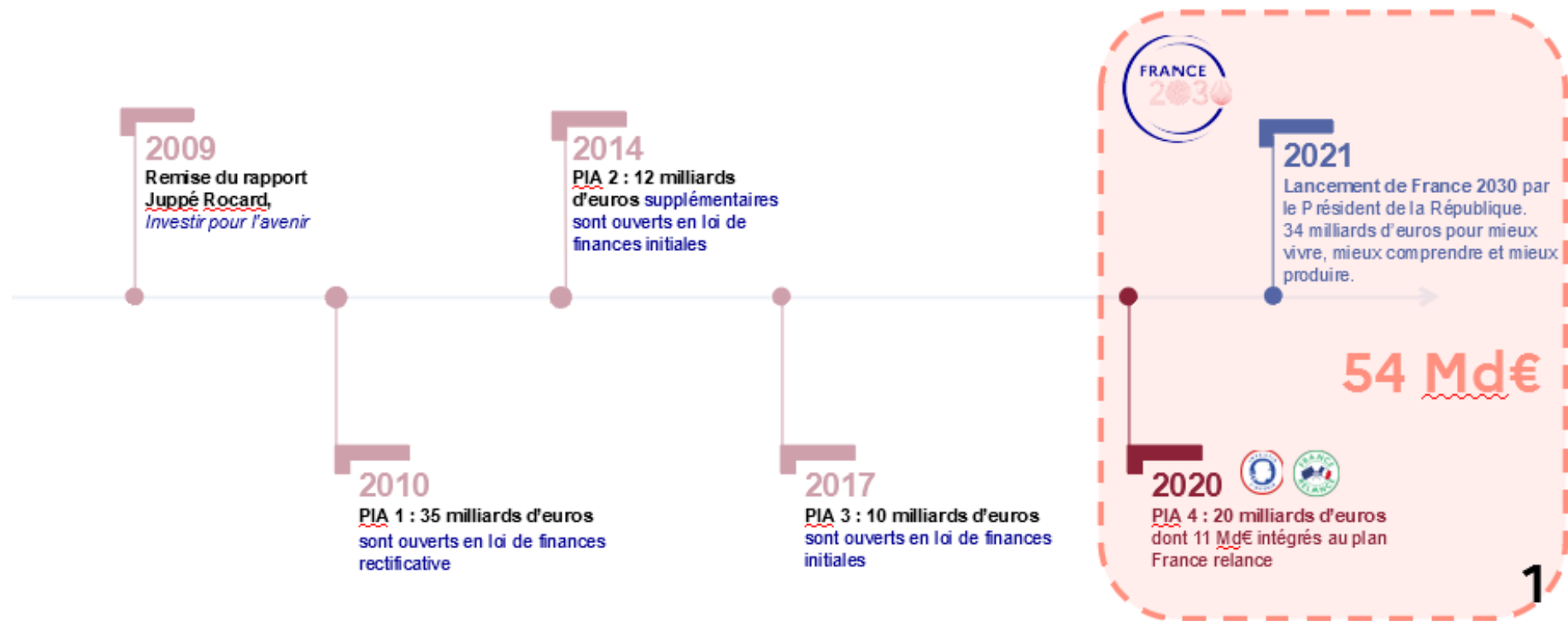


France 2030

1. Rappel : historique et principes cardinaux de France 2030
2. Cibles et modalités d'aide
3. Acteurs
4. « Dans la peau d'un candidat »
5. Focus sur les Deux-Sèvres



10 ans d'expérience, 4 programmes successifs



Principes

- 50% des crédits de France 2030 sont consacrés à la **décarbonation**
- **0 dépense défavorable** à l'environnement ;
- 50 % de France 2030 sera consacré aux **acteurs émergents (PME)** ;
- Investissements dans **l'innovation ET** dans **l'industrialisation**
- Les enveloppes ne sont pas figées et de nouvelles priorités peuvent émerger.

La nouveauté : une approche générique et dirigée

Innovation « dirigée » : 40,5 Mds € → priorités d'investissement stratégiques (Cf. slide suivante : les 10 objets de France 2030) :

- Programmes prioritaires de recherche
- Valorisation de la recherche/transfert de technologies
- Démonstrateurs
- Soutien au déploiement (commercialisation)
- Accélération (fonds propres)
- Industrialisation

Innovation « structurelle » : 13,5 Mds€ → tout secteur [prolongement de guichets pré-existants des précédents PIA] :






- Ecosystème de recherche et d'enseignement supérieur
- Aides à l'innovation des entreprises (bourses, concours d'innovation...)






PLAN FRANCE 2030

10 objectifs pour répondre aux grands défis de notre temps



MIEUX PRODUIRE

- Objectif 1** Faire émerger des **réacteurs nucléaires de petite taille (SMR)** 
- Objectif 2** Devenir le **leader de l'hydrogène vert** 
- Objectif 3** **Décarboner notre industrie** en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre de 35 % 
- Objectif 4** Produire près de **2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030** 
- Objectif 5** Produire le **1^{er} avion bas carbone** 

MIEUX VIVRE

- Objectif 6** Investir dans une **alimentation saine, durable et traçable** 
- Objectif 7** Produire **20 biomédicaments** contre les cancers, les maladies chroniques et créer les **dispositifs médicaux de demain** 
- Objectif 8** Placer la France en tête de la **production des contenus culturels et créatifs** 

MIEUX COMPRENDRE LE MONDE

- Objectif 9** Investir dans la **nouvelle aventure spatiale** avec notamment la production de **mini-lanceurs réutilisables** et de **micro et minisatellites** 
- Objectif 10** Investir dans le **champ des fonds marins** pour une meilleure compréhension du vivant 

Qui est concerné par France 2030?

- ✓ Entreprises : start-ups (yc personnes physiques), PME, ETI, grands groupes
- ✓ Monde agricole : exploitants individuels, coopératives
- ✓ Collectivités territoriales
- ✓ Établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche, laboratoires publics et privés
- ✓ Organismes de formation

Eligibilité, types et intensité d'aide

Types de dépenses éligibles :

- ✓ Salaires
- ✓ Equipements
- ✓ Sous-traitance

Tous les niveaux de maturité (TRL) : recherche, prototypage, démonstration, production

→ Selon la maturité du projet et la taille de l'entreprise, des intensités d'aide et des formes différentes (subvention, avances remboursables, prêts, capitaux propres)

→ **Doctrine d'investissement :** intervention de l'Etat pour lever des verrous scientifiques et techniques avec effets potentiels au-delà du seul projet.

Acteurs de France 2030 : Etat

- La **gestion interministérielle** est assurée en administration centrale par le **SGPI (Secrétariat général pour l'investissement, Service de la Première Ministre)** en étroite collaboration avec le MEF, MESRI et les ministères sectoriels.
- **Dans chaque région, le Service Economique de l'Etat en région (SEER)** à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, est en charge de l'identification et de l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de l'animation de France 2030
 - En Nouvelle-Aquitaine : Référent régional : Charles de Lastic, chef du SEER
- **Dans chaque département**, des sous-préfets à l'investissement et à France 2030 seront désignés pour être un relai de proximité.

Acteurs de France 2030 : opérateurs

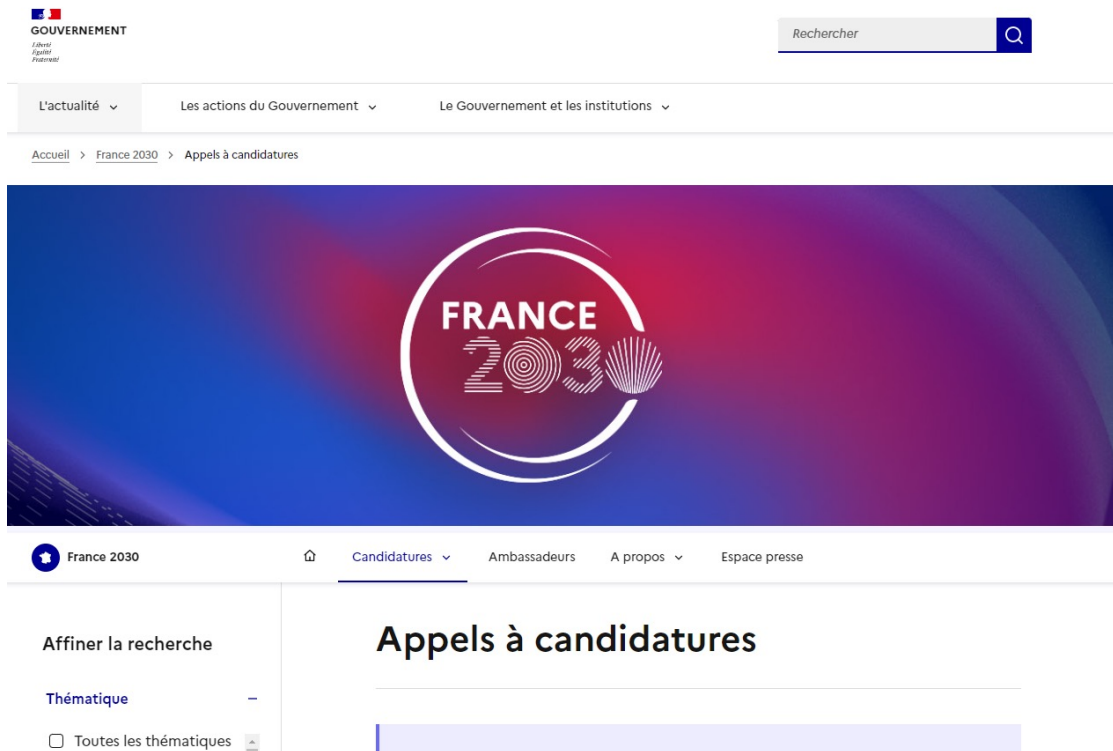
- Les AAP sont gérés des opérateurs :
 - **Bpifrance** pour les entreprises ;
 - **L'ADEME** pour les entreprises sur les sujets liés à l'environnement et l'énergie;
 - **FranceAgrimer** pour les sujets agricoles ;
 - **L'Agence nationale de recherche** pour les organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur ;
 - **La Caisse des dépôts** pour les collectivités et les organismes de formation.



FranceAgrimer



Etape 1 : s'informer



<https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures>

→ Orientation par les services de l'Etat : DREETS

→ Appui localement de la CCI

Etape 2 : étudier l'éligibilité

Juger de mon éligibilité

- Etude du cahier des charges
- Contact avec un chargé d'affaires côté opérateur

Monter un dossier de candidature :

--> Appui CCI, MEDEF

Postuler → Plateforme de dépôt en ligne.

APPELS À PROJETS | Agriculture

APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

EQUIPEMENTS POUR LA TROISIÈME
RÉVOLUTION AGRICOLE



Date

10 novembre
2022 au 15
septembre 2023

Déposer son dossier

Documents à télécharger

[Guide Déposant](#) ↓

[Dossier de
candidature](#) ↓

[Cahier des charges](#) ↓

Le plan d'investissement France 2030 traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (agriculture-alimentation, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou d'un service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

Depuis 2017, la politique du Gouvernement a fait du soutien aux entreprises de l'alimentation et de l'agriculture une priorité. C'est pourquoi France 2030, dans la continuité des précédents Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA), se veut un programme d'investissement industriel et technologique transformant.

Etape 3 : Processus de sélection et obligations du lauréat

- Un processus de sélection en plusieurs étapes (vérification des pièces, jurys)
- Un échelonnement des aides selon des jalons
- Des exigences de reporting dans le temps notamment pour évaluer l'impact du soutien financier de l'Etat
- Une valorisation média